



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DÉPARTEMENTAL

Bobigny, le 06 mars 2017

Depuis le mois de septembre, suite à des HMI, de nombreuses motions de sites et de services ont été adoptées par les collègues. Au SDIF, aux SPF, au CFP d'Aubervilliers, de Villepinte, de Saint Denis, de Noisy le Sec...etc, les revendications ont été posées. La plupart sont restées sans réponse.

Le Jeudi 2 Mars 2017, les agents des SIP et SIE de différents sites, dont Saint-Denis et Aubervilliers ont proposé un rendez-vous au Directeur Départemental.

Une délégation commune s'est rendue à la Direction à cette date, avec l'appui des syndicats Solidaires, CGT, FO. En dépit d'un délai plus que raisonnable pour s'organiser, le Directeur départemental, M. Gloux, n'était pas présent pour entendre les revendications des agents.

Oui ! Nos revendications sont légitimes !

Notre délégation repose sur les revendications légitimes des agents, qu'ils ont adressé à plusieurs reprises à la Direction à travers leurs motions et cahier de revendications.

À Saint Denis, il manque 3 C et 3 B au SIE et 12 postes au SIP. A Aubervilliers, ce sont 4 C et 8 B qui sont vacants. Ce manque d'effectif conduit à des difficultés d'organisation. Les agents C sont amenés à effectuer des tâches de B faute de contrôleurs, la charge de travail explose, elle est mal répartie, des missions sont abandonnées, les collègues n'ont plus le temps de se former.

Cette situation, tous les centres, tous les services y sont confrontés. De nombreux collègues font état de leur ras le bol et se posent la question : Comment faire pour obtenir satisfaction ?

C'est dans l'unité que nous obtiendrons satisfaction !

Nous sommes des agents d'Aubervilliers et de Saint Denis, dans l'unité avec nos organisations syndicales. Nous avons dressé nos cahiers de revendications et nous estimons que seule l'action collective des agents et de leurs syndicats pourra permettre d'arracher nos revendications.

Devant la détermination des agents, la direction a été contrainte d'accepter de recevoir une délégation d'agents le mercredi 22 mars 2017 après midi.

Le 22 mars, notre délégation sera là.

Nous nous adressons à tous les services. A ceux qui, comme nous, ont adopté des motions et des cahiers de revendications et à ceux qui ne l'ont pas encore fait. Nous nous adressons à tous les agents pour qu'ils tiennent leurs assemblées générales et désignent leurs délégués qui participeront avec nous à cette délégation collective.

Le 22 mars, soyons nombreux dans la délégation pour exiger la satisfaction de nos revendications.

Nous nous réunirons immédiatement après l'audience pour discuter ensemble de ce que nous avons obtenu et ce qu'il convient de faire.